

**INSERTION**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**  
**- MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE -**  
Opération « PONT DE LYON »  
**Procédure de concours**

**1. Maître d'ouvrage**

BOURG HABITAT - O.P.H. de BOURG-EN-BRESSE - 16 Avenue Maginot - B.P. 1001 - 01009 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

**2. Objet du marché**

Concours sur esquisse en vue d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de 30 logements locatifs situés Avenue de Lyon à Bourg en Bresse (01000). L'esquisse devra comprendre des prescriptions innovantes en matière d'économie d'énergie et de chauffage.

**3. Procédure de passation**

Le marché sera conclu avec le lauréat d'un concours restreint sur esquisse organisé dans les conditions prévues aux Articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics.  
Ce concours est couvert par la Directive 2004/17/CE.

**4. Contenu de la mission**

A partir du programme arrêté par le maître d'ouvrage, il sera confié au lauréat du concours, toutes les missions incluses dans une mission de base avec études d'exécution plus une mission O.P.C. définie par référence au Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993.

**5. Organisation de la compétition**

La procédure est organisée en deux phases :

1. Appel de candidatures ouvert à une équipe composée ou ayant les compétences au minimum d'un :
  - Architecte diplômé et inscrit à l'Ordre des Architectes
  - Bureaux d'Etudes spécialisés en Structures, en Fluides, en Thermique, et en Acoustique
  - Economiste du bâtiment
  - Cabinet spécialisé en Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier
  - Bureau d'Etudes en conception HQE

Le mandataire du groupement sera obligatoirement un Architecte ou un Cabinet d'Architecture.

Le mandataire d'une équipe ne peut être candidat qu'au titre de cette équipe.

Le nombre de candidats admis à concourir est fixé à trois au maximum.

2. Remise par les trois équipes admises à concourir de leur esquisse et de leur offre de prix. Sélection de l'équipe lauréate par le Jury et attribution du marché.

**6. Jugement des candidatures**

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Le niveau de capacités financières minimum exigé : les équipes candidates devront présenter un chiffre d'affaires minimum correspondant à 10% du montant H.T. des travaux au titre de l'année 2009. (Chiffre d'affaire du mandataire).
- Le niveau de capacités techniques minimum exigé : les équipes candidates devront présenter un effectif total minimum de 5 personnes au titre de l'année 2009 (effectif du mandataire).
- Le niveau de capacités professionnelles minimum exigé : l'équipe devra réunir les compétences suivantes (architecturale, ingénierie structures, ingénierie fluides, ingénierie thermique, ingénierie acoustique, économie de la construction, OPC et conception H.Q.E.).

**Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics, qui ne comportent pas toutes les pièces demandées au titre de la candidature, qui ne présentent pas les compétences et des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes ne seront pas admises.**

Si après examen, le nombre de candidatures pouvant être recevables est supérieur au nombre de 3, les candidatures seront sélectionnées au terme d'un classement prenant en compte :

**Pour 40% :**

\* Une estimation des moyens minimums nécessaires à l'opération a été dressée. Cette estimation a une valeur de 5. Les candidats présentant des moyens inférieurs à cette estimation obtiendront une note entre 0 et 5. En revanche, les candidats qui présentent des moyens supérieurs à cette estimation auront une note comprise entre 5 et 10. La note de 10 correspond au double des moyens estimés.

- les moyens humains : 10 points
- les moyens financiers : 10 points

\* Les références en HQE : 10 points

\* lettre de motivation et de présentation de l'équipe : 10 points

**Pour 60%**

\* l'adéquation du traitement architectural des références présentées avec l'intention de projet : 10 points

Voici l'échelle de notation pour ce critère :

- très bien (note de 10 à 8) : la totalité des références présentées est en adéquation avec l'intention du projet
- bien (note de 8 à 6) : la majeure partie des références présentées est en adéquation avec l'intention du projet
- assez bien (note de 6 à 4) : certaines références s'approchent de l'intention du projet
- passable (note de 4 à 2) : la majeure partie des références présentées n'est pas en adéquation avec l'intention du projet

très passable (note de 2 à 0) : aucune référence présentée n'est en adéquation avec l'intention du projet.

**7. Composition du dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra être rédigé en français et être constitué impérativement des pièces suivantes :

- Lettre de candidature avec désignation du mandataire, composition de l'équipe, en nombre et qualification, et signée obligatoirement, par chaque membre de l'équipe (imprimé DC4 ou similaire)
- Lettre de motivation et de présentation de l'équipe indiquant les motifs d'intérêt de l'équipe pour la réalisation de ce projet.
- Si l'un des membres de l'équipe est en redressement, celui-ci devra fournir une copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- Déclaration sur l'honneur de l'ensemble des membres de l'équipe, dûment datée et signée par chacun attestant :
  - qu'ils ont satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
  - qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
  - qu'ils n'ont pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux Articles L8221-1, L8221-2, L8221-3, L8221-5, L8251-1, L8231-1, L8241-1 et L8241-2 du Code du Travail ;
  - que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des Articles L3243-1, L3243-2, L3243-4, L1221-13, L1221-15 et L1221-10 du Code du Travail.

- Un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an.
- Concernant les capacités financières : une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les services auxquels se réfèrent le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles.
- Concernant les capacités techniques : une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Il est demandé aux candidats de compléter le tableau n°1 annexé au présent règlement intitulé « tableau de renseignements relatifs aux moyens et aux chiffres d'affaires ».

- Pour les candidats présentant la compétence architecturale, ils devront compléter le tableau annexe n°2 « tableau présentant les références de l'architecte ». Pour chaque référence présentant la compétence architecturale, un plan de masse, un plan de cellule type et une vue en perspective devront être indiqués sur une feuille A3 (1 feuille par référence).
- Pour chacune des compétences de l'équipe autre que celle architecturale, le co traitant remplira le tableau n°3 « présentation des références en rapport avec le projet ».

Le nombre de références pris en compte dans le système de notation visant à sélectionner les trois équipes sera de 5.

En cas de candidatures groupées, la lettre de candidature sera produite en un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement.

En revanche, les pièces demandées ci-dessus devront être fournies pour chaque co traitant.

#### **8. Modalités d'indemnisation des candidats**

Une indemnisation forfaitaire sera versée à chacun des trois candidats retenus pour concourir qui auront remis les prestations conformes aux exigences du règlement de concours.

L'indemnité allouée pour chacun des candidats sera de 10 000 € H.T.

#### **9. Date et heure de réception des candidatures**

Les candidatures devront parvenir à Monsieur le Directeur Général de BOURG HABITAT - 16 Avenue Maginot - B.P. 1001 - 01009 BOURG-EN-BRESSE CEDEX, au plus tard **le lundi 2 août 2010 à 16 heures.**

Les candidatures seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité (envoi par pli recommandé avec accusé de réception, dépôt au siège de Bourg Habitat contre récépissé).

Le pli portera l'indication suivante : "**NE PAS OUVRIR - APPEL DE CANDIDATURES - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE - OPERATION « PONT DE LYON »**".

#### **10. Origine des fonds pour le règlement des honoraires de Maîtrise d'œuvre :**

Fonds propres de Bourg Habitat

#### **11. Renseignements complémentaires**

Service Maîtrise d'Ouvrage de BOURG HABITAT ; Tél. 04.74.22.32.88.

#### **12. Supports de publicité utilisés**

- Site Achatpublic.com
- BOAMP et JOUE
- Site internet de Bourg Habitat et affichage au siège de Bourg Habitat
- Moniteur

#### **13. Date d'envoi à la publication**

29/06/2010